



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2022

Salle polyvalente de Reviers, en séance publique.

### Liste des délibérations communautaires

DATE	NUMERO	OBJET	VOTE
28/06/2022	574	CENTRE AQUATIQUE AQUANACRE - RAPPORT D'ACTIVITE 2021	Approuvée
28/06/2022	575	CENTRE AQUATIQUE AQUANACRE - PARTICIPATION DU DELEGATAIRE A LA CONSTRUCTION DU TOBOGGAN	Approuvée
28/06/2022	576	OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS	Approuvée
28/06/2022	577	CREATION DU POLE METROPOLITAIN RESEAU OUEST NORMAND	Approuvée
28/06/2022	578	DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETS	Approuvée

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE VINGT HUIT JUIN A 18 H 30

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :  
22 06 2022

DATE D'AFFICHAGE :  
22 06 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 32  
PRESENTS 20  
VOTANTS 28

**CENTRE AQUATIQUE  
AQUANACRE  
PARTICIPATION DU  
DELEGATAIRE  
A LA CONSTRUCTION  
DU TOBOGGAN**

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente de Reviers en séance publique retransmise en direct sur le site Facebook de Cœur de Nacre, sous la Présidence de M. Thierry LEFORT.

Etaient présents :

Mmes CARPENTIER Mireille, PITEL Emmanuelle, DUNY Muriel, REIJASSE Delphine, ROUSSEAU Isabelle, FRUGERE Carole, VIVIEN Danièle (suppléante), MACKOWIAK Elise.

MM. LEFORT Thierry, GAUQUELIN Yves, GUILLOUARD Jean-Luc, LENEZ Alain, SAGET Thierry, LERMINE Patrick, PAILLETTE Jean-Pierre, TRACOL Raphaël, CHANU Philippe, BOSSARD Claude, GUERIN Daniel, BERTY Alexandre.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Mmes ROOS Isabelle (pouvoir à SAGET Thierry), PHILIPPEAUX Anne-Marie (pouvoir à PITEL Emmanuelle), DEULEY Fabienne (pouvoir à DUNY Fabienne), CRENEL Claudie (pouvoir à FRUGERE Carole).

MM. DUPONT-FEDERICI Thomas (pouvoir à CARPENTIER Mireille), DUBOIS Patrick (pouvoir à REIJASSE Delphine), Jean-Luc GUINGOUAIN (pouvoir à LEFORT Thierry), DUBUISSON Bernard (pouvoir à MACKOWIAK Elise).

Absents et non représentés :

Mme SIMON Cindy

MM. LEPORTIER Denis, IGUAL Jérôme, DELAHAYE Nicolas.

Mme MACKOWIAK Elise a été élue secrétaire.

\* ----- \*

Monsieur le Président informe les membres du Conseil communautaire que le nouveau toboggan aquatique, dont l'ouverture est prévue à l'automne 2022, constituera un facteur d'attractivité supplémentaire pour l'équipement qui fêtera ses 10 ans cette année.

Le projet consiste en une construction tubulaire de 70 ml à circulation d'eau intégrant des jeux de lumière.

Ce projet bénéficie du soutien financier de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Région Normandie au titre du contrat de territoire et de l'Union Européenne au titre du programme LEADER.

En outre, compte tenu des engagements d'investissement pris lors de la passation du contrat de délégation, l'exploitant du centre aquatique Récréa s'est engagé à verser une contribution d'un montant de 50 000 €.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
A l'unanimité,

**APPROUVE** la passation d'un avenant au contrat de délégation de service public du centre aquatique Aquanacre, confirmant la participation financière de RECREA d'un montant de 50 000 €, au titre de la construction du toboggan aquatique.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant correspondant.

Le président, Thierry LEFORT



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE VINGT HUIT JUIN A 18 H 30

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :  
22 06 2022

DATE D'AFFICHAGE :  
22 06 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 32  
PRESENTS 20  
VOTANTS 28

**DECISIONS  
MODIFICATIVES  
BUDGETS**

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente de Reviere en séance publique retransmise en direct sur le site Facebook de Cœur de Nacre, sous la Présidence de M. Thierry LEFORT.

Etaients présents :

Mmes CARPENTIER Mireille, PITEL Emmanuelle, DUNY Muriel, REIJASSE Delphine, ROUSSEAU Isabelle, FRUGERE Carole, VIVIEN Danièle (suppléante), MACKOWIAK Elise.

MM. LEFORT Thierry, GAUQUELIN Yves, GUILLOUARD Jean-Luc, LENEZ Alain, SAGET Thierry, LERMINE Patrick, PAILLETTE Jean-Pierre, TRACOL Raphaël, CHANU Philippe, BOSSARD Claude, GUERIN Daniel, BERTY Alexandre.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Mmes ROOS Isabelle (pouvoir à SAGET Thierry), PHILIPPEAUX Anne-Marie (pouvoir à PITEL Emmanuelle), DEULEY Fabienne (pouvoir à DUNY Fabienne), CRENEL Claudie (pouvoir à FRUGERE Carole).  
MM. DUPONT-FEDERICI Thomas (pouvoir à CARPENTIER Mireille), DUBOIS Patrick (pouvoir à REIJASSE Delphine), Jean-Luc GUINGOUAIN (pouvoir à LEFORT Thierry), DUBUISSON Bernard (pouvoir à MACKOWIAK Elise).

Absents et non représentés :

Mme SIMON Cindy  
MM. LEPORTIER Denis, IGUAL Jérôme, DELAHAYE Nicolas.

Mme MACKOWIAK Elise a été élue secrétaire.

\* ----- \*

Monsieur le Président indique que les décisions modificatives concernent des écritures budgétaires permettant le paiement des dépenses par le comptable public. Les nouvelles affectations comptables sont présentées dans le tableau ci-dessous.

La réglementation prévoit concernant les créances douteuses de constituer une provision correspondant à 15 % du montant des créances non soldées et datant de plus de deux ans.

Aussi, il convient d'inscrire au compte 6817 « dotations aux dépréciations des actifs circulants »

- 1 000 € pour le budget principal
- 500 € pour le budget annexe collecte et traitement des déchets

Concernant le budget annexe pépinière d'entreprises, il convient d'ouvrir les crédits supplémentaires concernant les dépôts et cautionnement à la suite de la résiliation d'un bail. Cette somme est équilibrée en recettes par l'avance du budget principal.

Concernant le budget annexe collecte et traitement des déchets, le compte titres annulés sur exercices antérieurs doit être crédités de 2 500 € supplémentaires.

**BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°1**

Section	Chapitre	Article	Libellé	2022	DM 1 Dépenses	DM 1 Recettes	BP + DM
<b>Fonctionnement</b>			<b>DEPENSES</b>				
-	68	6817	PROVISIONS CREANCES DOUTEUSES	0,00	1 000,00		1 000,00
-	022	022	DEPENSES IMPREVUES	115 564,77	-1 000,00		114 564,77
-			<b>TOTAL</b>		0,00	0,00	
<b>Investissement</b>			AVANCE AU BUDGET PEPINIERE	8 785,68	2 000,00		10 785,68
-	020	020	DEPENSES IMPREVUES	84 395,78	-2 000,00		82 395,78
-			<b>TOTAL</b>		0,00	0,00	

**BUDGET PEPINIERE : DECISION MODIFICATIVE N°1**

Section	Chapitre	Article	Libellé	2022	DM 2 Dépenses	DM 2 Recettes	BP + DM
<b>Investissement</b>			<b>DEPENSES</b>				
-	16	165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	3 000,00	2 000,00		5 000,00
-			<b>RECETTES</b>				
-	16	168751	AVANCE DU BUDGET PRINCIPAL	8 785,68		2 000,00	10 785,68
-			<b>TOTAL</b>		2 000,00	2 000,00	

**BUDGET COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS : DECISION MODIFICATIVE N°1**

Section	Chapitre	Article	Libellé	2022	DM 2 Dépenses	DM 2 Recettes	BP + DM
<b>Fonctionnement</b>			<b>DEPENSES</b>				
-	67	673	TITRES ANNULES EXERCICE ANT	2 500,00	7 000,00		9 500,00
-	68	6817	PROVISIONS CREANCES DOUTEUSES	0,00	500,00		500,00
-	022	022	DEPENSES IMPREVUES	29 640,18	-7 500,00		22 140,18
-			<b>TOTAL</b>		0,00	0,00	

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
**A l'unanimité,**

**APPROUVE** les décisions modificatives budgétaires telles que présentées.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le président, Thierry LEFORT



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE VINGT HUIT JUIN A 18 H 30

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :  
22 06 2022

DATE D'AFFICHAGE :  
22 06 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 32  
PRESENTS 21  
VOTANTS 29

**CENTRE AQUATIQUE  
AQUANACRE  
RAPPORT D'ACTIVITE  
2021**

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente de Reviers en séance publique retransmise en direct sur le site Facebook de Cœur de Nacre, sous la Présidence de M. Thierry LEFORT.

Étaient présents :

Mmes CARPENTIER Mireille, PITEL Emmanuelle, DUNY Muriel, REIJASSE Delphine, ROUSSEAU Isabelle, FRUGERE Carole, VIVIEN Danièle (suppléante), MACKOWIAK Elise.

MM. LEFORT Thierry, DELAHAYE Nicolas, GAUQUELIN Yves, GUILLOUARD Jean-Luc, LENEZ Alain, SAGET Thierry, LERMINE Patrick, PAILLETTE Jean-Pierre, TRACOL Raphaël, CHANU Philippe, BOSSARD Claude, GUERIN Daniel, BERTY Alexandre.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Mmes ROOS Isabelle (pouvoir à SAGET Thierry), PHILIPPEAUX Anne-Marie (pouvoir à PITEL Emmanuelle), DEULEY Fabienne (pouvoir à DUNY Fabienne), CRENEL Claudie (pouvoir à FRUGERE Carole).

MM. DUPONT-FEDERICI Thomas (pouvoir à CARPENTIER Mireille), DUBOIS Patrick (pouvoir à REIJASSE Delphine), Jean-Luc GUINGOUAIN (pouvoir à LEFORT Thierry), DUBUISSON Bernard (pouvoir à MACKOWIAK Elise).

Absents non représentés :

Mme SIMON Cindy  
MM. LEPORTIER Denis, IGUAL Jérôme.

Mme MACKOWIAK Elise a été élue secrétaire.

\* ----- \*

Monsieur le Président donne la parole à Alexandre BERTY, Vice-Président en charge de la politique culturelle et sportive, qui rappelle que la Communauté de Communes Cœur de Nacre a confié à la société RECREA l'exploitation du centre aquatique *Aquanacre*, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public signé le 23 décembre 2016.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1411-3, le délégataire doit remettre à la collectivité chaque année avant le 1<sup>er</sup> juin un rapport permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Il est rappelé qu'en 2020, la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 a entraîné la fermeture du centre aquatique du 15 mars au 22 juin puis de nouveau à partir du 17 octobre. Un avenant au contrat avait été signé pour tenir compte des conséquences financières de cette crise pour la période de mars à août 2020 fixant une indemnité compensatrice d'un montant de 75 055 €.

En 2021, le centre est resté fermé au public jusqu'au 9 mai. La réouverture a été progressive et conditionnée à la présentation du pass sanitaire à partir de juillet.

Les aides publiques accordées au délégataire, le maintien de la contribution de la collectivité, ainsi que le retour rapide à une fréquentation satisfaisante ont permis de limiter considérablement les conséquences financières de la crise liée au COVID en 2021.

Le rapport présente notamment les résultats suivants en 2021 :

- 84 423 entrées (68 933 N-1) dont 8 016 des groupes scolaires primaires et secondaires et 4 478 entrées des 3 clubs C2N, D-Day Diving et Nacre Triathlon
- 5 128 abonnés.
- Fréquentation des activités sportives (Fitness, Aquafitness) : 16 854
- Fréquentation des activités natatoires tous publics (stages, école) : 5 301.
- Cours d'apprentissage enfants : 21 créneaux ; taux de remplissage 98 %.
- 3 événements festifs (les d-days, octobre rose, téléthon).

Finances :

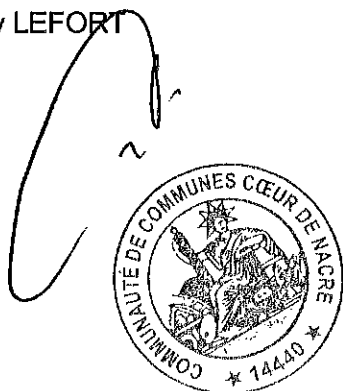
- Le chiffre d'affaires réalisé est de 1 112 556 € HT (981 934 € en 2020 et 1 547 724 € montant contractuel indexé).
- Résultat net : 47 685 € (- 35 201 € N-1).

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**PREND ACTE** du rapport d'activité du centre aquatique Aquanacre au titre de l'année 2021, tel que présenté et annexé.

Le président, Thierry LEFORT



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE VINGT HUIT JUIN A 18 H 30

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCAION :  
22 06 2022

DATE D'AFFICHAGE :  
22 06 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 32  
PRESENTS 20  
VOTANTS 28

OFFICE DE TOURISME  
INTERCOMMUNAL  
CONVENTION  
D'OBJECTIFS ET DE  
MOYENS

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente de Reviens en séance publique retransmise en direct sur le site Facebook de Cœur de Nacre, sous la Présidence de M. Thierry LEFORT.

Etaient présents :

Mmes CARPENTIER Mireille, PITEL Emmanuelle, DUNY Muriel, REIJASSE Delphine, ROUSSEAU Isabelle, FRUGERE Carole, VIVIEN Danièle (suppléante), MACKOWIAK Elise.

MM. LEFORT Thierry, GAUQUELIN Yves, GUILLOUARD Jean-Luc, LENEZ Alain, SAGET Thierry, LERMINE Patrick, PAILLETTE Jean-Pierre, TRACOL Raphaël, CHANU Philippe, BOSSARD Claude, GUÉRIN Daniel, BERTY Alexandre.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Mmes ROOS Isabelle (pouvoir à SAGET Thierry), PHILIPPEAUX Anne-Marie (pouvoir à PITEL Emmanuelle), DEULEY Fabienne (pouvoir à DUNY Fabienne), CRENEL Claudie (pouvoir à FRUGERE Carole).

MM. DUPONT-FEDERICI Thomas (pouvoir à CARPENTIER Mireille), DUBOIS Patrick (pouvoir à REIJASSE Delphine), Jean-Luc GUINGOUAIN (pouvoir à LEFORT Thierry), DUBUISSON Bernard (pouvoir à MACKOWIAK Elise).

Absents et non représentés :

Mme SIMON Cindy  
MM. LEPORTIER Denis, IGUAL Jérôme, DELAHAYE Nicolas.

Mme MACKOWIAK Elise a été élue secrétaire.

\* ----- \*

Monsieur le Président donne la parole à Philippe CHANU, Vice-Président en charge du tourisme.

La Communauté de Communes Cœur de Nacre est compétente en matière d'accueil, d'information et de promotion touristique. Son ambition est de dynamiser l'attractivité du territoire, tout en améliorant la qualité d'accueil du public. La mise en valeur des atouts touristiques est également un enjeu de développement économique majeur.

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2022, la gestion de l'office de tourisme intercommunal est assurée par l'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) *Cœur de Nacre Tourisme*.

Aussi, une nouvelle convention d'objectifs et de moyens doit préciser les missions et le cadre d'intervention de *Cœur de Nacre Tourisme*.

Le projet de convention a été examiné et approuvé en comité de direction de l'EPIC le 13 juin dernier.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
**A l'unanimité,**

**APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens de l'Office de tourisme intercommunal *Cœur de Nacre Tourisme* telle que présentée et annexée.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le président, Thierry LEFORT



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE VINGT HUIT JUIN A 18 H 30

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :  
22 06 2022

DATE D'AFFICHAGE  
22 06 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 32  
PRESENTS 20  
VOTANTS 28

CREATION  
DU  
POLE  
METROPOLITAIN  
RESEAU OUEST  
NORMAND

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente de Reviers en séance publique retransmise en direct sur le site Facebook de Cœur de Nacre, sous la Présidence de M. Thierry LEFORT.

### Etaient présents :

Mmes CARPENTIER Mireille, PITEL Emmanuelle, DUNY Muriel, REIJASSE Delphine, ROUSSEAU Isabelle, FRUGERE Carole, VIVIEN Danièle (suppléante), MACKOWIAK Elise.

MM. LEFORT Thierry, GAUQUELIN Yves, GUILLOUARD Jean-Luc, LENEZ Alain, SAGET Thierry, LERMINE Patrick, PAILLETTE Jean-Pierre, TRACOL Raphaël, CHANU Philippe, BOSSARD Claude, GUERIN Daniel, BERTY Alexandre.

Formant la majorité des membres en exercice.

### Absents excusés et représentés :

Mmes ROOS Isabelle (pouvoir à SAGET Thierry), PHILIPPEAUX Anne-Marie (pouvoir à PITEL Emmanuelle), DEULEY Fabienne (pouvoir à DUNY Fabienne), CRENEL Claudie (pouvoir à FRUGERE Carole).

MM. DUPONT-FEDERICI Thomas (pouvoir à CARPENTIER Mireille), DUBOIS Patrick (pouvoir à REIJASSE Delphine), Jean-Luc GUINGOUAIN (pouvoir à LEFORT Thierry), DUBUISSON Bernard (pouvoir à MACKOWIAK Elise).

### Absents et non représentés :

Mme SIMON Cindy

MM. LEPORTIER Denis, IGUAL Jérôme, DELAHAYE Nicolas.

Mme MACKOWIAK Elise a été élue secrétaire.

\* ----- \*

Monsieur le Président rappelle que le Pôle métropolitain *Caen Normandie Métropole* avait été créé dans un contexte de réunification de la Basse et de la Haute Normandie pour que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de l'Ouest de la Normandie mènent ensemble des actions d'intérêt métropolitain et parlent d'une même voix. L'Ouest Normandie a des caractéristiques et des spécificités propres, qui diffèrent notamment des enjeux de l'Axe Seine. En 2015, et pour faciliter le fonctionnement de la structure, il avait été décidé de ne créer qu'un seul syndicat mixte pour gérer le Pôle métropolitain « Socle », regroupant 6 EPCI de la Plaine de Caen et porteur notamment du SCoT Caen-Métropole, et le Pôle métropolitain « Réseau » constitué des trois départements et d'EPCI de l'Ouest de la Normandie.

Le Pôle métropolitain Réseau a montré son utilité, notamment pour faire valoir les spécificités du territoire de l'Ouest de la Normandie, et c'est un outil qui a été jugé pertinent, notamment dans le cadre de l'élaboration du SRADDET, de l'application de la loi Climat & Résilience ou, auparavant, pour les sujets ayant trait à la mobilité.

Pour autant, au fil des années, ce mode d'organisation et de fonctionnement a montré qu'il ne paraissait plus pertinent de réunir les membres du Pôle Réseau en même temps que ceux du Socle pour des sujets et des ordres du jour qui concernent parfois plus le Socle et la vie administrative du syndicat que le Réseau.

La refondation du Pôle Réseau passe par plus de simplicité et en mobilisant ses membres uniquement sur des sujets Réseau. C'est pourquoi, il a été proposé une organisation ~~différente avec un Pôle Réseau~~ complètement différencié du Pôle Socle.

Accusé de réception en préfecture  
014-241400860-20220628-DC28062022-577-DE  
Date de télétransmission : 05/07/2022  
Date de réception préfecture : 05/07/2022

Par ailleurs, pour démontrer l'intérêt que porte Caen la mer à cette coopération avec ses voisins et amis, la Communauté urbaine prévoit de mettre gracieusement à disposition du Pôle Réseau un collaborateur, ce qui permettra de minorer encore davantage le coût de l'adhésion sollicitée auprès des EPCI membres.

Le Comité syndical du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole du 1<sup>er</sup> avril 2022 a acté le lancement de la procédure pour la création d'un nouveau syndicat mixte pour le Pôle Réseau et a chargé le Président de préparer les documents nécessaires à la création de ce nouveau syndicat, l'objectif étant de rendre un nouveau Pôle métropolitain Réseau opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Ce projet de création d'un pôle métropolitain pour le Réseau n'a pas pour ambition de constituer un nouvel échelon local, et moins encore la préfiguration d'une future collectivité territoriale. Conformément aux dispositions légales, il n'implique pas de transfert de compétences aux dépens des EPCI qui le composent puisqu'il se positionne uniquement sur des actions reconnues d'intérêt métropolitain. Il se veut un outil au fonctionnement simple, léger par ses coûts de structure et souple par ses modalités d'organisation et de décision.

Les EPCI et les Départements membres du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole vont être appelés à se prononcer sur la création d'un futur Pôle métropolitain pour le Réseau et leur intention d'adhérer à ce nouveau Pôle métropolitain.

Cette création se traduit par :

- le retrait des EPCI membres du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole pour la partie Réseau et le retrait des Départements.
- l'invitation des EPCI et des Départements membres du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole à se prononcer sur leur intention d'adhérer à ce nouveau Pôle métropolitain.
- l'adoption de statuts qui comprennent six domaines d'action – Aménagement durable, Économie, innovation, emplois, Services aux populations, Environnement, risques et cadre de vie, Transition écologique et énergétique, Coopérations inter-territoriales et métropolitaines – à partir desquels les membres définissent un programme triennal d'actions.
- l'adhésion ultérieure de nouveaux membres, laissée ouverte.

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes Cœur de Nacre,

Vu la délibération n°2015-37 du Conseil communautaire en date du 25 juin 2015, relative à l'adhésion au Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole,

Vu la délibération DCS11-2022 du Comité Syndical du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole en date du 1<sup>er</sup> avril 2022 relative à l'organisation de la création du futur Pôle métropolitain Réseau,

Vu la note de présentation du Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand annexée à cette délibération,

Vu les projets de statuts du Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand annexés à cette délibération,

**Après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**A l'unanimité,**

**DECIDE :**

- d'émettre un avis favorable au principe de création d'un Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand et d'adhésion de la Communauté de communes Cœur de Nacre à ce pôle,
- d'approuver le projet de statuts du Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,
- de solliciter Monsieur le Préfet du Calvados pour l'arrêté de création du Pôle métropolitain.

Le président, Thierry LEFORT



Accusé de réception en préfecture  
014-241400860-20220628-DC28062022-577-DE  
Date de télétransmission : 05/07/2022  
Date de réception préfecture : 05/07/2022